

## **RÈGLEMENT – Red Bull Dernir Mot 2018**

Red Bull France SAS au capital de 40.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 502 914 658, ayant son siège social situé 29 rue Cardinet 75017 Paris (ci-après « Red Bull »).

Red Bull organise le présent Evènement appelé « Red Bull Dernir Mot » (ci-après « l'Evènement ») via l'inscription sur le site Web <https://www.redbulldernirmot.com/> (ci-après le « Site ») et sur l'application Red Bull Dernir Mot (ci-après l' « Application »).

Toute personnes s'inscrivant à Participant à l'Evènement (ci-après les « Participants ») acceptent de se soumettre au présent règlement (ci-après le « Règlement »), ainsi qu'aux décisions du jury et aux critères appliqués par Red Bull lors de la sélection des Participants et de la résolution de toute question découlant de l'Evènement et déclare remplir les critères d'admission.

### **1. DESCRIPTION DE L'EVENEMENT**

L'Evènement est la compétition de deux (2) catégories créatives en lien avec la musique, et plus concrètement avec la culture hip-hop : (a) **la catégorie MC's** et (b) **la catégorie producteurs** (compositeurs/créateurs d'instrumentales).

### **2. CALENDRIER DE L'EVENEMENT**

#### **2.1. Catégorie MC's**

- Inscription aux quatre (4) qualifications régionales : **du 01/07/2018 au 12/08/2018**
- Annonce de la liste des candidats retenus pour les quatre (4) qualifications régionales: **mi-septembre 2018**
- Dates et lieux des quatre (4) qualifications régionales:
  - ✓ 15/09/2018 – (tournage) Paris / Ile de France
  - ✓ 06/10/2018 – Marseille @ L'Affranchi
  - ✓ 13/10/2018 – Nantes @ Le Ferrailleur
  - ✓ 20/10/2018 – Paris @ La Maroquinerie
- Election du MC numéro 16 pour la finale nationale : **au cours du mois d'octobre 2018**
- Publication du nom du Participant 16 : **27/10/2018**
- Finale nationale : **24/11/2018**

#### **2.2. Catégorie Producteurs**

- Durée des inscriptions : **du 5 mai minuit au 20 mai 2018 minuit.**

### **3. PARTICIPATION**

Peuvent participer à l'Evènement, dans quelque catégorie que ce soit, toutes les personnes physiques résidant légalement sur le territoire français (métropole), de plus de dix-huit (18) ans ou de plus de seize (16) ans avec l'autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs légaux.

Red Bull se réserve le droit de contrôler l'âge des Participants, à tout moment durant l'Evènement. Ces derniers devront présenter leur carte nationale d'identité ou tout autre document justifiant de leur âge dans un délai ne pouvant dépasser cinq (5) jours civils à compter de la demande. En cas d'impossibilité d'établir l'âge du Participant, l'exclusion est automatique.

Les Participants s'engagent à fournir des informations personnelles véridiques. En cas de fausse déclaration relative à une ou plusieurs des informations personnelles fournies, Red Bull se réserve le droit d'exclure le Participant de l'Evènement et de ne pas lui attribuer son Gain, le cas échéant.

Ne peuvent participer à l'Evènement tous salariés (y compris les membres de leur famille directe jusqu'au deuxième degré de parenté) de Red Bull, de ses sociétés mères, filiales, agences de publicité, agences de relations publiques, fournisseurs de récompenses, y compris les prestataires

de services en lien avec le présent Evènement, ni leurs salariés, agents, directeurs ou cadres (y compris les membres de leur famille directe jusqu'au deuxième degré de parenté).

Tout Participant est seul responsable du bon usage de ses profils d'utilisateurs et de ses informations, et comprend la nécessité de conserver avec la plus grande confidentialité ses noms d'utilisateurs et mots de passe nécessaires à sa participation. Red Bull considère que tout usage d'une adresse électronique ou de profils sur les réseaux sociaux est réalisé par leur titulaire légitime.

Red Bull se réserve le droit d'exclusion de la compétition en cas de détection par Red Bull d'une irrégularité dans le comportement des Participants.

Peuvent faire l'objet d'une disqualification tous les Participants profitant de l'Evènement pour placer une publicité commerciale non autorisée ou pour réaliser une activité commerciale au moyen du Site ou de l'Application.

#### **4. ORGANISATION DE L'EVÈNEMENT**

##### **4.1. Catégorie MC**

L'Evènement se déroulera en plusieurs phases :

###### 4.1.1. Inscription des Participants

Les utilisateurs doivent s'inscrire en ligne sur le Site ou sur l'Application, remplir le formulaire d'inscription avec leurs informations personnelles, choisir l'une des quatre (4) qualifications régionales et accepter le présent Règlement.

Ils doivent ensuite enregistrer une vidéo, via leur webcam, d'une durée d'une minute, sur le Site ou sur l'Application, en improvisant pendant la durée prévue, et sur l'instrumental de leur choix parmi ceux qui leur seront proposés.

Chaque utilisateur ne peut présenter qu'une seule candidature et ne soumettre qu'une seule vidéo, bien qu'il dispose de la possibilité d'en enregistrer une deuxième s'il n'était pas satisfait de la première. Toute soumission par un même utilisateur de plusieurs vidéos au moyen de plusieurs profils ou comptes différents entraîne la disqualification immédiate. Seules les vidéos en langue française seront acceptées.

Une fois l'improvisation enregistrée, la vidéo sera soumise à l'approbation de Red Bull, qui se réserve le droit de la refuser si la qualité du son et/ou de l'image sont insuffisantes ; si elle se répète ; si les paroles interprétées ne sont pas improvisées ; si les paroles chantées par le Participant ne sont pas une création originale ; s'il n'est pas possible de reconnaître l'interprète dans la vidéo enregistrée ou s'il porte des lunettes de soleil, une capuche, un bonnet ou tout autre élément rendant son identification difficile ; ou si le contenu est inapproprié. Tout contenu est considéré comme inapproprié s'il contient des éléments pouvant être entendus comme racistes, xénophobes, violents, à caractère sexuel, offensants ou de toute autre nature similaire pouvant affecter ou blesser, selon le jugement de Red Bull, l'image et le respect dus aux personnes et à l'organisateur.

Un email de confirmation sera transmis aux Participants retenus dans les 48 heures suivant la réception de sa vidéo.

Une fois approuvée, la vidéo pourra être vue sur le Site.

Les vidéos seront ouvertes au public, et chaque utilisateur sera automatiquement mis face à un autre candidat inscrit dans la catégorie MC et dans la même région que lui, et qui aura improvisé sur les mêmes paroles, sous forme de battle (les battles en ligne ne sont pas prises en compte dans la sélection pour les qualifications régionales et la finale nationale).

###### 4.1.2. Sélection des Participants pour les quatres (4) qualifications régionales

Parmi toutes les vidéos approuvées, huit (8) Participants seront sélectionnés pour chaque qualification régionale. Tous les Participants sélectionnés lors de cette phase en ligne seront choisis par un jury formé de salariés de Red Bull et de personnalités du monde du hip-hop en France.

Dans les quinze (15) premiers jours du mois de septembre, Red Bull contactera les Participants sélectionnés par courrier électronique et/ou par appel téléphonique. Si Red Bull ne parvient pas à contacter le Participant du fait d'une erreur dans les coordonnées fournies, ou en cas d'absence de réponse de sa part dans un délai de cinq (5) jours ouvrés, le Participant concerné sera disqualifié et Red Bull prendra contact avec le suivant dans la liste des Participants non sélectionnés.

Les Participants seront jugés sur quatre critères fondamentaux :

- Créativité
- Rythme
- Valeur poétique
- Improvisation

#### 4.1.3. Qualifications régionales : battle en live

Au cours des mois de septembre (Rentre Dans Le Cercle) et d'octobre, pour chacune des trois (3) régions, les huit (8) candidats qualifiés s'affronteront en un contre un, lors d'un événement live. Les Participants qui s'affronteront seront choisis aléatoirement et le résultat de la battle sera éliminatoire (quarts, demi-finales, 3ème vs 4ème et finales).

Les battles des qualifications régionales se tiendront à Paris/ île de France, Nantes, Marseille.

Le déroulé des battles est le suivant :

- Chaque battle se compose de quatre (4) interventions au total, deux (2) par Participant.
- Chaque intervention a une durée maximale d'une (1) minute.
- Le présentateur, désigné par Red Bull, détermine le premier intervenant du battle à pile ou face.
- Le Participant qui commence a une (1) minute pour faire son intervention et son opposant dispose également d'une (1) minute pour sa réponse, qu'il devra commencer de manière quasi immédiate dès la fin de la première intervention.
- L'opposant qui vient de répondre, après une petite pause d'environ une (1) minute, réalise la troisième intervention, à laquelle le premier candidat devra à son tour répondre.
- En cas d'ex-æquo, les jurés pourront demander un nouveau battle, de deux interventions seulement, une pour chaque candidat. Le candidat ayant réalisé la dernière intervention commence cette nouvelle manche.
- Le vainqueur est qualifié pour le tour suivant et le perdant est éliminé de la compétition.

Les 3 premiers qualifiés de chacune des quatre (4) qualifications régionales participeront à la finale nationale.

Les Participants seront jugés sur quatre critères fondamentaux :

- Créativité
- Rythme
- Valeur poétique
- Improvisation

#### 4.1.4. Finale nationale : battle en live

La finale nationale se déroulera entre :

- les douze (12) finalistes issus des quatre (4) qualifications régionales (trois (3) pour chacune des quatre (4) qualifications régionales) ;
- les trois (3) meilleurs MC's de l'édition 2017 de Red Bull Dernier Mot ; et
- Un participant dont la méthode de sélection sera annoncée via une modification ultérieure du Règlement (le « Participant 16 »).

Les seize (16) finalistes de la finale nationale s'affronteront en un contre un, lors d'un événement live. Les Participants qui s'affronteront seront choisis aléatoirement et le résultat de la battle sera éliminatoire (huitièmes, quarts, demi-finales, 3<sup>ème</sup> vs 4<sup>ème</sup> et finale).

Le déroulé des battle est le suivant :

- Chaque battle se compose de quatre (4) interventions au total, deux (2) par Participant.
- Chaque intervention a une durée maximale d'une (1) minute.
- Le présentateur, désigné par Red Bull, détermine le premier intervenant du battle à pile ou face.
- Le Participant qui commence a une (1) minute pour faire son intervention et son opposant dispose également d'une (1) minute pour sa réponse, qu'il devra commencer de manière quasi immédiate dès la fin de la première intervention.
- L'opposant qui vient de répondre, après une petite pause d'environ une (1) minute, réalise la troisième intervention, à laquelle le premier candidat devra à son tour répondre.
- En cas d'ex-æquo, les jurés pourront demander un nouveau battle, de deux interventions seulement, une pour chaque candidat. Le candidat ayant réalisé la dernière intervention commence cette nouvelle manche.
- Le vainqueur est qualifié pour le tour suivant et le perdant est éliminé de la compétition.

Le vainqueur de la finale nationale participera à la finale internationale.

Les Participants seront jugés sur quatre critères fondamentaux :

- Créativité
- Rythme
- Valeur poétique
- Improvisation

## **4.2. Catégorie Producteurs**

### 4.2.1. Inscription des Participants

Les utilisateurs doivent s'inscrire en ligne sur le Site ou sur l'Application, remplir le formulaire d'inscription avec leurs informations personnelles et accepter le présent Règlement.

Ils peuvent ensuite soumettre jusqu'à trois instrumentales dont ils devront être l'auteur.

Les caractéristiques techniques des instrumentales sont les suivants :

- Format MP3, 320 Kbps
- Durée maximale d'une minute
- Taille maximale : 5 MBs

### 4.2.2. Sélection des vainqueurs

Pour cette catégorie, l'ensemble de l'Evènement se déroule en ligne.

Le jury de Red Bull Dernier Mot désigne six (6) vainqueurs. Les vainqueurs sélectionnés devront céder à Red Bull, en intégralité, l'ensemble des droits d'utilisation des instrumentales afin de recevoir leur récompense.

Dans le cas où la cession ne pourrait avoir lieu, Red Bull se réserve le droit de désigner d'autres vainqueurs.

Les six (6) producteurs sélectionnés seront invités à passer une (1) semaine de travail, d'échange et de collaboration ensemble, autour de la création d'instrumentales à destination des qualifications régionales et de l'Evènement.

## **5. RÉMUNÉRATION ET DROIT DE PARTICIPATION**

Les Participants qui assisteront aux qualifications régionales ainsi qu'à la finale nationale sont considérés comme Participants et à ce titre toucheront, du fait de leur performance et qualification à ce stade de la compétition, une somme de 151 euros brut à titre de « rémunération » pour leur qualification et participation à l'Evènement.

Aucun droit d'inscription n'est requis pour participer à l'Evènement.

## **6. GAINS**

## **6.1. Gains de la catégorie MC**

6.1.1. Les trente-deux (32) sélectionnés pour les qualifications régionales : participation à la qualification régionale à laquelle ils se sont inscrits.

6.1.2. Les seize (16) finalistes pour la finale nationale : : transport, hébergement et participation à la finale nationale.

6.1.3. Le vainqueur de la finale nationale :

- Transport, hébergement et participation à la finale internationale.
- La somme de 1000 euros.

6.1.4. Le deuxième meilleur compétiteur de la finale nationale : la somme de 600 euros.

6.1.5. Le troisième meilleur compétiteur de la finale nationale : la somme de 200 euros.

6.1.6. Selon le projet artistique des trois finalistes, Red Bull accordera un soutien de type logistique, conseils et/ou de moyens dans l'élaboration de ce dit projet excluant une participation financière.

*Il est précisé, sans que ce point puisse être contesté par le concurrent, qu'une retenue à la source sur les gains, représentant 15% de ceux-ci, sera effectuée par le promoteur Bleu Citron (retenue à partir des montants donnés ci-dessus) pour versement auprès des autorités fiscales françaises au titre de l'article 182 A bis du code général des impôts.*

*Cette retenue à la source effectuée par l'organisateur n'est pas libératoire et n'exonère pas le compétiteur de déclarer auprès des autorités du pays lieu de sa résidence fiscale le montant du gain finalement obtenu. Cette obligation repose sur le concurrent et lui seul, sans qu'il puisse mettre en cause l'organisation.*

*Le règlement du gain, retranché des 15%, sera versé uniquement par virement en euros, ceci sur remise par les concurrents avant la compétition d'un relevé d'identité bancaire.*

## **6.2. Récompenses de la catégorie Producteurs**

Pour les vainqueurs de la catégorie Producteur :

- Transport et hébergement pour assister à la finale nationale ;
- Utilisation de ses fonds instrumentaux lors de la finale nationale ;
- 1 000 € de matériel de production musicale ;
- Achat de chaque production 100 euros HT.

**6.3.** Toutes les récompenses fournies lors du présent Evènement sont assujetties à l'application des dispositions fiscales en vigueur. Il revient aux vainqueurs de s'acquitter des éventuels impôts et taxes leur correspondant et découlant de la jouissance de leur récompense.

## **7. PROTECTIONS DES DONNÉES**

Les Participants au présent Evènement acceptent et consentent à ce que leurs données à caractère personnel exigées lors de l'inscription à l'Evènement soient incorporées à un fichier automatisé dont Red Bull France est propriétaire et fassent l'objet d'un traitement dont la finalité est : a) leur participation au présent Evènement, b) le respect de toute obligation applicable de nature fiscale ou autre, en lien avec l'Evènement, conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés. La fourniture de données à caractère personnel exigées lors de l'inscription est obligatoire dans le cadre de son organisation.

Le Participant garantit que les données à caractère personnel transmises à Red Bull pour l'Evènement sont véridiques, et s'engage à notifier cette dernière de toute modification de celles-

ci, autorisant Red Bull à lui envoyer, à l'adresse électronique fournie lors de l'inscription à l'Evènement, les bulletins et autres courriers informatifs relatifs à son déroulement.

Dans le cas où le Participant ne souhaiterait pas recevoir lesdites informations ou indiquerait une modification dans ses données à caractère personnel, nous l'informons de la possibilité d'exercer ses droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition par demande écrite adressée à Red Bull France, 29 rue Cardinet 75017 Paris.

## **8. CESSION DE DROITS**

- 8.1.** Les Participants cèdent expressément à Red Bull, lors de la soumission et de l'enregistrement de la vidéo ou de leur participation à tout battle en direct au niveau régional ou en finale, ainsi que lors des Evènements relatifs aux producteurs, l'ensemble des droits d'image attenants, pour leur traitement au moyen de tout système et support (de manière énonciative et non limitative : la presse, la télévision, le cinéma et Internet) permettant d'enregistrer, d'insérer, de diffuser, de reproduire, de divulguer, d'exploiter et de communiquer publiquement.
- 8.2.** Sans préjudice des droits moraux appartenant aux Participants, ces derniers concèdent à Red Bull une licence, dans les termes et dispositions les plus étendus autorisés par la loi, relative aux droits de reproduction, de transformation, de distribution et de publicité, sur tout type de support et via l'utilisation de procédures de reproduction technique d'image, totale ou partielle, ou système d'exploitation de toute nature, sans autres limitations que celles découlant de la Loi française sur la Propriété Intellectuelle en vigueur, transférable et avec droit de cession, quelle que soit la forme de transmission de l'image, incluant expressément la mise à disposition au moyen de téléphones mobiles, d'Internet ou le développement interactif de l'œuvre susmentionnée, y compris, parmi lesdits droits, celui de réaliser des œuvres dérivées des vidéos créées et des prestations réalisées dans le cadre de l'Evènement.
- 8.3.** En ce sens, les Participants s'engagent à ne pas soumettre de contenus ni de droits d'image dont ils ne seraient pas les titulaires. Les Participants sont responsables, vis-à-vis de Red Bull ou de tiers, pour tous dommages et préjudices causés découlant d'un manquement à la présente obligation et indemniseront Red Bull contre toute responsabilité pouvant résulter de la violation des droits d'image, de propriété intellectuelle ou industrielle relatifs à des contenus soumis par le Participant concerné.
- 8.4.** Pour ces effets, les mentions relatives à « tout système ou support » doivent s'interpréter de manière extensive comme faisant référence à tout moyen permettant l'enregistrement, la reproduction, la distribution et la publicité de l'image, et tout moyen du cédant pour utiliser le concept des images, lors de tout type d'action publicitaire telles que les présentations et les Evènements organisés par Red Bull.
- 8.5.** En ce sens, les Participants autorisent Red Bull à divulguer le nom, le logo, la musique et l'image personnelle lors d'actions publicitaires et d'information qu'elle estimerait nécessaires pour faire connaître l'Evènement et ses Participants au moyen de son site Web ou de tout autre moyen de communication, ainsi que pour faire la publicité des Participants récompensés. En particulier, le Participant consent à : (i) participer à toute action de relations publiques de couverture médiatique majeure, ainsi qu'à (ii) l'inclusion de son nom et de son image sur (a) le site Web de Red Bull ([www.redbull.com](http://www.redbull.com)), le Site, les pages Facebook ([www.facebook.com/redbull](http://www.facebook.com/redbull) et [www.facebook.com/redbullderniermot](http://www.facebook.com/redbullderniermot)), Twitter <https://twitter.com/redbullfrance>; (b) sur les communiqués de presse et/ou (c) sur tout autre matériel publicitaire ou promotionnel conçu par Red Bull à partir des images et des vidéos des Participants.

6. Les droits accordés et cédés à Red Bull sont également extensibles et sont considérés comme pouvant être accordés et cédés à Red Bull GmbH ou toute autre société du groupe.

## **9. MODIFICATION DU REGLEMENT**

Red Bull se réserve le droit de modifier ou d'étendre le Règlement à tout moment, sans préavis. Les modifications seront publiées immédiatement sur les mêmes supports que le Règlement d'origine, les Participants sont donc invités à consulter le Site ou l'Application Evènement régulièrement pour se tenir au courant des éventuelles mises à jour.

#### **10. LIMITATION DE RESPONSABILITE**

Red Bull ne peut être tenue responsable en cas d'erreur de quelque nature que ce soit (informatique, technique ou humaine) pouvant limiter la capacité de l'utilisateur à participer au présent Evènement, ou à recevoir et réaliser les inscriptions ou les notifications des candidats retenus, ou les altérer ou les limiter de quelque autre manière par rapport aux modalités prévues dans le présent règlement. En outre, les Participants s'engagent à ne pas engager la responsabilité de Red Bull et à indemniser tous les dommages et préjudices éventuellement causés à des personnes ou des biens du fait de leur participation au présent Evènement.

#### **11. FORCE MAJEURE**

Red Bull ne peut être tenue responsable ni n'a aucune obligation de compensation vis-à-vis des Participants en cas d'annulation ou de suspension, pour des raisons de cas de force majeure ou autre exigence légale, du processus de sélection des Participants ou de l'Evènement lui-même, en ligne ou sur place, circonstance qui sera annoncée aux Participants.

#### **12. MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT ET DEPOT DU REGLEMENT**

Le présent Règlement est disponible à tout moment sur le site Red Bull Dernier Mot à l'adresse <http://redbullderniermot.com>

Il est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur, à l'adresse mail suivante : [redbullderniermot@gmail.com](mailto:redbullderniermot@gmail.com)

Le présent Règlement est déposé auprès de l'Etude d'huissier :  
SCP Raynald PARKER et Raphaël PERROT, Huissiers de Justice associés  
7 avenue de la Grande Armée, 75116 PARIS

#### **13. LOI APPLICABLE**

Le Règlement est soumis au droit français et toute réclamation éventuelle est de la compétence exclusive des tribunaux de la ville de Paris, les Participants renonçant expressément à toute autre juridiction qui pourrait leur correspondre.